

Les brèves du Menhir

Calendrier des festivités auxquelles l'Association Le Menhir participera :

- 12, 13, 14 mai : Journées de l'Environnement et du Développement durable : Au jardin de la fontaine de 9 heures à 19 heures.
- 18 mai : visite avec la presse du domaine d'Escattes.
- 17, 18 : juin journées de la pierre sèche, organisées par la Ville de Nîmes.
- Matérialisation du sentier pédestre n°2.

Nos satisfactions :

Les encouragements que chaque groupe de visiteurs nous adresse.

L'avancement des travaux sur le Mazet et ses alentours.

Les travaux sur le puits de Villevieille touchent à leur fin. (A quand l'inauguration... !?)

Le prochain démarrage de la restauration de l'Oratoire.

Nous sommes à ce jour, 105 adhérents.

Nos soucis, nos inquiétudes :

Le franchissement de l'aqueduc Romain et de l'aqueduc du Pouzin, par le passage de la future rocade (Nord ?)

Le manque de délicatesse de certains jeunes vis à vis des travaux effectués par les différentes équipes qui restaurent le patrimoine.

J. Prades, R. Goudet, S. Royer

Pour tous renseignements vous pouvez contacter

- E. Fraysse : 04 66 28 05 85 – R. Goudet : 04 66 26 14 60
- D. Ferretti : 04 66 27 26 78 – J-P. Charaix : 04 66 26 76 37

Bulletin d'information des adhérents, rédigé par l'association le M.E.N.H.I.R. de Courbessac.

M E N H I R I N F O

N° 16

Mai 2006

Bulletin d'information des adhérents du M.E.N.H.I.R.

Le Patrimoine, l'Environnement ... et l'Enfant.



Rencontre, concertation et action entre les écoles de Courbessac et le Menhir.

Il fut donc décidé qu'enfants, enseignants et membres de notre association «arpenteraient» le domaine d'Escattes, avec le désir d'apprendre, de découvrir, d'inventorier les richesses variées des lieux.

Tout d'abord, signifier à nos jeunes, le sens du mot **Patrimoine**. Ce dernier peut être personnel : sa maison, sa télé, sa voiture... Mais il est une dimension dont il faut imprégner les générations nouvelles : **le Patrimoine qui appartient à tous**, donc à chaque citoyen et qu'il faut savoir apprécier, protéger, améliorer et enrichir ; pour cela, aborder son histoire, ses usages passés, rebâtir après les outrages du temps.

C'est ainsi que le Cours Moyen 2ème année animé par Monsieur Vila, la Section grand niveau «Maternelle» de Madame Duclaye, et la section des Moyens et Madame Rédarès, ont partagé chacune de leur sortie en 2 temps successifs :

- La pierre : son passé, sa remise en valeur.
- L'environnement végétal : détermination de plantes, constitution d'herbier, respect des variétés présentes.

Et pendant que les uns apprenaient avec Eveline et Jacques Prades à rebâtir les murets, à explorer les lieux mystérieux de Font l'Abbé, les autres, sous la houlette de Maurice Goudet, herborisaient à qui mieux mieux et «voletaient» de capitelle en capitelle, de clapas en clapas.

Merci aux Enfants pour le sérieux manifesté et l'intérêt porté.

Merci aux Enseignants pour leur confiante collaboration. La tâche n'est pas achevée : Madame Clutier et les «Péquélés» seront avec nous dans quelques jours. Enfin, nous terminerons l'année scolaire avec les 2 autres niveaux «Maternelle» en retournant à nouveau sur les lieux afin de conforter les premiers acquis.

Maurice Goudet

Nous avons fait le choix de remplacer l'éditorial de ce bulletin, par le texte adopté le 28 février 2005, par le parlement réuni en congrès.



Le peuple français proclame solennellement son attachement aux Droits de l'Homme et aux principes de la souveraineté nationale tels qu'ils ont été définis par la Déclaration de 1789, confirmée et complétée par le préambule de la Constitution de 1946, ainsi qu'aux droits et devoirs définis dans la Charte de l'environnement de 2004.

Charte de l'environnement

loi constitutionnelle n° 2005 - 205 du 1er mars 2005

« Le peuple français,

« Considérant,

« Que les ressources et les équilibres naturels ont conditionné l'émergence de l'humanité ;

« Que l'avenir et l'existence même de l'humanité sont indissociables de son milieu naturel ;

« Que l'environnement est le patrimoine commun des êtres humains ;

« Que l'homme exerce une influence croissante sur les conditions de la vie et sur sa propre évolution ;

« Que la diversité biologique, l'épanouissement de la personne et le progrès des sociétés humaines sont affectés par certains modes de consommation ou de production et par l'exploitation excessive des ressources naturelles ;

« Que la préservation de l'environnement doit être recherchée au même titre que les autres intérêts fondamentaux de la Nation ;

« Qu'afin d'assurer un développement durable, les choix destinés à répondre aux besoins du présent ne doivent pas compromettre la capacité des générations futures et des autres peuples à satisfaire leurs propres besoins ;

« proclame :

Article 1
Chacun a le droit de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé.

Article 2
Toute personne a le devoir de prendre part à la préservation et à l'amélioration de l'environnement.

Article 3
Toute personne doit, dans les conditions définies par la loi, prévenir les atteintes qu'elle est susceptible de porter à l'environnement ou, à défaut, en limiter les conséquences .

Article 4
Toute personne doit contribuer à la réparation des dommages qu'elle cause à l'environnement, dans les conditions définies par la loi.

Article 5
Lorsque la réalisation d'un dommage, bien qu'incertaine en l'état des connaissances scientifiques, pourrait affecter de manière grave et irréversible l'environnement, les autorités publiques veillent, par application du principe de précaution et dans leurs domaines d'attributions, à la mise en œuvre de procédures d'évaluation des risques et à l'adoption de mesures provisoires et proportionnées afin de parer à la réalisation du dommage.

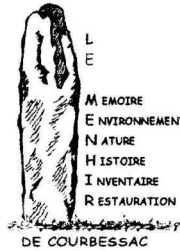
Article 6
Les politiques publiques doivent promouvoir un développement durable. À cet effet, elles concilient la protection et la mise en valeur de l'environnement, le développement économique et le progrès social.

Article 7
Toute personne a le droit, dans les conditions et les limites définies par la loi, d'accéder aux informations relatives à l'environnement détenues par les autorités publiques et de participer à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement.

Article 8
L'éducation et la formation à l'environnement doivent contribuer à l'exercice des droits et devoirs définis par la présente Charte.

Article 9
La recherche et l'innovation doivent apporter leur concours à la préservation et à la mise en valeur de l'environnement.

Article 10
La présente Charte inspire l'action européenne et internationale de la France. »



Publica. - Communication
Jean-Pierre CHARAIX, *Res.*
Bruno FADAT
Dina FERRETTI
Evelyne GOUDET
Jacques PRADES
Raymond GOUDET
Serge ROYER

Rech. & Mise en Œuvre d'Actions d'Animation
Bruno FADAT, *Res.*
Maurice GOUDET
Eveline PRADES
Jacques PRADES
Laurent THOMAS

Etu. Pro. Mas Escombier
Emile FRAYSSE, *Res.*
Jean-Pierre CHARAIX

ASSEMBLEE GENERALE
115 Membres

CONSEIL d'ADMINISTR.
15 Membres
Réunion : 2ème Merc du Mois
Emile FRAYSSE
Jean-Pierre CHARAIX
Raymond GOUDET
Alain SOUTOUL
Christophe ENJOLRAS
Dina FERRETTI
Maurice GOUDET
Evelyne GOUDET
Jacques PRADES
Eveline PRADES
Laurent THOMAS
Bruno FADAT
Serge ROYER
Michel ROUSSILLON
Georges CASSELLA
Roland BLAZY

BUREAU 7 Mbres
Réunion : 1er Merc du Mois
Emile FRAYSSE, *Président*
Jean-P. CHARAIX, *Vice-Prés.*
Raymond GOUDET, *Vice-Prés.*
Alain SOUTOUL, *Secrétaire*
Dina FERRETTI, *Trésorière*
Jacques PRADES,
Bruno FADAT : *Ch. Mission*

Courbessac le 7 Mai 2006
4 Membres d'honneur :
E. Aussel, G. Casella,
R. Blazy, P. Ferretti

Mise en Œuvre & Suivi des Projets
* Source de Villevieille
* Moulin à Vent
* Menhir
* etc
Raymond GOUDET, *Res.*
Jacques PRADES
Serge ROYER

Domaine d'Escattes
* Réflexion, Recherche, Anima.,
Comité de Pilotage
* Relations Ville,
la Commu.d' Agglo., les
autres Partenaires
* Mise en Œuvre Suivi Chantiers
Emile FRAYSSE, *Res.*
Alain SOUTOUL
Raymond GOUDET
Eveline PRADES

Nouvelles répartitions des tâches et des responsabilités.

Le tableau ci – dessus, établi après le conseil d'administration du 5 avril 2006, indique les responsabilités des membres au sein du dit conseil, du bureau et des différentes commissions.

D.F.